

Communiqué de presse

Berne, le 6 mars 2013 / mk

Un accord de grande portée: les hôpitaux universitaires s'entendent avec les assureurs fédéraux

L'assurance-accidents, l'assurance militaire et l'assurance invalidité sont parvenues à s'entendre avec les hôpitaux universitaires sur les tarifs (baserate) des forfaits par cas.

Les hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Lausanne (CHUV), Berne (InselSpital), Bâle (USB) et Zurich (USZ) ont mené en commun leurs négociations avec les assureurs sociaux fédéraux et les caisses-maladie. S'ils ne sont parvenus à s'entendre avec les caisses-maladie, ils ont quand même conclu un accord avec les assureurs sociaux fédéraux (assurance-accidents, militaire et invalidité). Toutefois, le contrat qui entre en application en 2013 et durera au moins deux ans, est en principe à durée indéterminée.

Incitation pour les hôpitaux économes

Dans sa version actuelle, la structure tarifaire SwissDRG défavorise systématiquement les hôpitaux universitaires. Résultat: les prestations hautement spécialisées occasionnent des déficits élevés. Il faut donc une différenciation des tarifs de base (baserate) qui tienne compte de ces coûts. On ne peut donc établir de comparaisons de prix qu'entre des hôpitaux comparables.

Les prix négociés avec les assureurs sociaux s'orientent sur les hôpitaux universitaires avantageux. Ceux dont les coûts dépassent la limite définie (ou benchmark) sont pénalisés. Les hôpitaux qui travaillent à moindres coûts reçoivent en guise de récompense la moitié de la différence qui les sépare du benchmark – une incitation à continuer de travailler à l'avenir le plus économiquement possible.

Contre les coupes rases

Les tarifs de base négociés se situent aux alentours de 11'213 francs, ou plus. Ainsi, les hôpitaux universitaires peuvent continuer de fournir la médecine de pointe que l'on attend d'eux, dans l'intérêt des patients. Par contre, si l'on cédait aux exigences de prix des assurances-maladie et de « Monsieur Prix » plafonnant à 9'600 francs, on assisterait à des coupes rases au niveau des prestations de la médecine de pointe en Suisse, dont la qualité était jusqu'ici irréprochable. Si les hôpitaux universitaires et les caisses-maladie, soutenus par Monsieur Prix, ne parviennent pas à s'entendre, l'affaire risque d'être portée devant le tribunal.

Les cinq hôpitaux universitaires sont indispensables pour la prise en charge des soins de santé dans tout le pays. En acceptant de négocier, les prestataires des assurances accidents, militaire et

invalidité leur ont apporté leur soutien, car ils sont intéressés par une prise en charge médicale de qualité pour leurs assurés.

Informations contextuelles

La facturation dans les hôpitaux

Le baserate (valeur du cas de base) est le tarif d'un traitement hospitalier moyen en phase aiguë. Pour chaque épisode aigu traité en stationnaire à l'hôpital, le DRG (groupe de cas par diagnostic) qui a un cost-weight individuel, est fixé à la sortie du patient. Le montant facturé est le résultat du produit du baserate par le cost-weight.

Pour plus de renseignements, les journalistes doivent s'adresser à:

Centre hospitalier universitaire vaudois

Oliver Peters, Directeur administratif et financier, 021 314 56 76

Hôpitaux Universitaires de Genève

Mario Vieli, Directeur, direction administrative et financière, 022 372 60 13

Inselspital, Hôpital universitaire de Berne

Gerold Bolinger, Direktor Dienste, 031 632 28 22 (Mittwoch, 6. März, 8-12 Uhr)

Universitätsspital Basel

Martin Gerber, Leiter Ressort Finanzen

(erreichbar via Dr. Sabina Heuss, Mediensprecherin, 061 556 59 73, sabina.heuss@usb.ch)

Universitätsspital Zürich

Hugo Keune, Direktor Finanzen, 044 255 86 20 (Mittwoch, 6. März, 13-15 Uhr)